



PROCES-VERBAL de la réunion de CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2026

Date de convocation : 16/03/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Pouvoirs : 0

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 20 h 30, le conseil municipal de FLEURY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de M. Daniel VESVAL, Maire.

Etaient présents : M. Daniel VESVAL, Mme Catherine BAZIN, M. Freddy LAUBEL, Mme Isabelle LEBOUVIER, M. Patrice GUERIN, M. Lionel ROULIN, Mme Laure GARNIER, Mme Muriel MARIE, M. Alexis BELLIER, Mme Stéphanie LOSLIER, Mme Alicia TABARD, M. Stéphane BRIENS, Mme Véronique BRASY, M. Rémi MAZARD, M. Aurélien BROUCQSAULT

Secrétaire de séance : Mme Catherine BAZIN

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Installation du conseil municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture de la charte de l' élu local

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal.
Mme Catherine BAZIN est choisie comme secrétaire de séance.

Installation du Conseil Municipal

Monsieur Lionel ROULIN, le doyen d'âge a ouvert la séance.

Election du Maire

Lionel ROULIN demande : qui est candidat au poste de MAIRE ?

1 seul candidat se présente : Monsieur Daniel VESVAL

VOTES : **POUR : 14**

BLANCS : 1

NULS : 0

Détermination du nombre d'adjoints

Le nombre a été fixé à 3.

Election des adjoints

Monsieur Le Maire a demandé qui souhaitait se porter candidats aux postes d'adjoints.

Se sont proposés : Catherine BAZIN, Freddy LAUBEL et Isabelle LEBOUVIER

Pour cette élection, deux scénarios sont possibles :

- soit en liste
- soit individuellement.

A l'unanimité, c'est la 1^{ère} solution qui a été retenue.

VOTES : **POUR : 14**

BLANCS : 0

NULS : 1

Lecture de la Charte de l'Elu Local

La charte de l'Elu Local a été lue à voix haute par Monsieur Daniel VESVAL

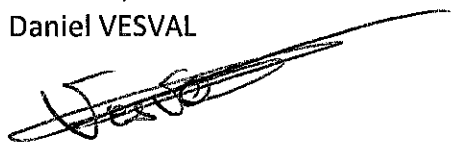
AFFAIRES DIVERSES

La prochaine réunion du Conseil Municipal a été fixée au mercredi 1^{er} avril 2026 à 20h00

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30

Affiché et mis en ligne sur le site internet de la Commune conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Daniel VESVAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Vesval', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance,
Catherine BAZIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Catherine Bazin', written over a horizontal line.